

Marcel MAUSS (1920)

# “ La nation et l'internationalisme ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:jmt_sociologue@videotron.ca)

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

## Marcel Mauss (1920)

### “ La nation et l'internationalisme ”

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Marcel Mauss (1920), « *La nation et l'internationalisme*. » Communication en français à un colloque: « The Problem of Nationality », *Proceedings of the Aristotelien Society*, Londres, 20, 1920, pp. 242 à 251. Texte reproduit in *Marcel Mauss, Oeuvres. 3. Cohésion sociale et division de la sociologie* (pp. 626 à 634). Paris: Les Éditions de Minuit, 1969, 734 pages. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition du 13 octobre 2002  
réalisée à Chicoutimi, Québec.



# Table des matières

## “ La nation et l'internationalisme ”

1. - Les nations
2. - L'internationalisme
  - 1°. *La guerre laisse les sociétés dans un état d'interdépendance économique absolue*
  - 2°. *Interdépendance morale considérablement accrue.*
  - 3°. *Volonté des peuples de ne plus faire la guerre.*
  - 4°. *Volonté des peuples d'avoir la paix, la vraie.*
  - 5°. *Limitation des souverainetés nationales.*
3. - Conclusion

# “ La nation et l'internationalisme ”

---

par Marcel Mauss (1920)

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Marcel Mauss (1920), « La nation et l'internationalisme. » Communication en français à un colloque: « The Problem of Nationality », *Proceedings of the Aristotelien Society*, Londres, 20, 1920, pp. 242 à 251. Texte reproduit in *Marcel Mauss, Oeuvres. 3. Cohésion sociale et division de la sociologie* (pp. 626 à 634). Paris: Les Éditions de Minuit, 1969, 734 pages. Collection: Le sens commun.

[Retour à la table des matières](#)

Nous proposons de substituer à la question abstraite des nationalités, la question tout à fait concrète des nations, de leur place dans l'histoire humaine, de leur rôle moral actuel, de leurs rapports, et des principes adverses du cosmopolitisme. Nous parlerons ainsi de réalités, car les nations sont des êtres considérables et récents, loin d'avoir terminé leur évolution. Notre méthode, dite sociologique, sera ainsi rigoureusement pragmatique,

# 1.

## Les nations

[Retour à la table des matières](#)

Nous demanderons d'abord qu'on nous accorde deux définitions : celle de la nation, celle de la société. *La société est un groupe d'hommes vivant ensemble sur un territoire déterminé, indépendant, et s'attachant à une constitution déterminée.*

Mais toutes les sociétés ne sont pas des nations. Il y a actuellement, dans l'humanité, toutes sortes de sociétés, depuis les plus primitives, comme les australiennes, jusqu'aux plus évoluées, comme nos grandes démocraties d'Occident. Qu'on nous promette d'utiliser la distinction classique de Durkheim entre les sociétés « polysegmentaires » à base de clans, les sociétés tribales, d'une part ; et d'autre part les sociétés « non segmentaires » ou intégrées. Parmi celles-ci on a confondu (Durkheim et nous-mêmes avons aussi commis cette erreur) sous le nom de nation, deux sortes de sociétés qui doivent être distinguées. Dans les unes le pouvoir central est extrinsèque, superposé, souvent par la violence quand il est monarchique ; ou bien il est instable et temporaire quand il est démocratique. Celles-là ne méritent que le nom d'États, ou d'empires, etc. *Dans les autres, le pouvoir central est stable, permanent; il y a un système de législation et d'administration ; la notion des droits et des devoirs du citoyen et des droits et des devoirs de la patrie s'opposent et se complètent. C'est à ces sociétés, que nous demandons de réserver le nom de nations.* Aristote distinguait déjà fort bien les [mot en grec dans le texte] des [mot en grec dans le texte] par le degré de conscience qu'elles avaient d'elles-mêmes (1276, a, 28, etc.).

Si l'on accepte cette définition, le nombre des nations devient singulièrement restreint. Elles apparaissent, surtout les grandes, comme de belles fleurs, mais encore rares et fragiles de la civilisation et du progrès humain. Les premières furent petites, ce furent les cités grecques. La première grande fut Rome. Depuis, je ne compte guère que sept ou huit grandes nations et une douzaine de petites dans toute l'histoire.

Pour donner un tableau complet des nations il faudrait encore les classer entre elles. Car elles sont inégales en grandeur, en force, en richesse, en civilisation, en âge, en maturité politique. Il faut en effet, sentir la grandeur et la dignité de ces œuvres des hommes et des temps que sont les grandes et vieilles nations. Elles furent aussi les plus fortes ; elles gagnèrent la guerre ou manquèrent la gagner. Cette inégalité est d'ailleurs reconnue par la pratique, autrefois de ce qu'on appelait le *Concert européen*, aujourd'hui de ce qui est le Conseil d'administration de la Société des nations.

Telle est la description qu'on peut faire de l'état sociologique où est parvenue l'humanité. Les nations sont les dernières et les plus parfaites des formes de la vie en société. Elles sont économiquement, juridiquement, moralement et politiquement les plus élevées des sociétés, et assurent mieux qu'aucune forme précédente le droit, la vie et le bonheur des individus qui les composent. Et de plus, comme elles sont inégales entre elles, et comme elles sont fort différentes les unes des autres, il faut concevoir que leur évolution est loin d'être terminée.

De ces très simples considérations de fait, nous pouvons déjà tirer une première série de conclusions pratiques.

Les unes sont de droit international public. La première chose à faire est d'aider les sociétés qui ne sont pas encore des nations à les devenir. Or ces sociétés sont de deux sortes : les unes ont été autrefois des nations ou sont sur le point de le devenir. Pour la plupart d'entre elles, la guerre et le Traité de paix ont réalisé leur indépendance, et le problème des nationalités a perdu une partie de son acuité en Europe, par le fait de la disparition des tyrannies allemande, autrichienne, hongroise et turque. Ce fut un grand bien qui sortit d'un grand mal. Les autres de ces sociétés n'ont jamais été des nations et quelques-unes sont même bien loin de ce grade. A celles-ci, les nations doivent leur aide. Mais c'est une nouvelle conception de droit qui vient de se faire jour : la théorie des mandats, des tutelles destinées à mener les sociétés arriérées à la liberté et à la civilisation. Il y a grande différence entre ces doctrines et les anciens usages d'annexion, de colonisation violente, de « *Raubwirtschaft* », comme disent les Allemands. Malheureusement la politique des zones d'influence est encore pratiquée dans l'Orient proche par les grandes puissances et par la Grèce.

Au point de vue du droit public et privé, il y a aussi à faire quelques constatations et à déduire quelques règles.

Non seulement les nations sont inégales entre elles, mais aucune nation moderne n'a atteint un tel point de perfectionnement qu'on puisse dire que sa vie publique ne peut plus progresser que sous une forme nouvelle et supérieure de société. Les plus élevées, celles qui se sont le mieux conduites pendant la guerre, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne (j'entends celles qui ont le plus et le mieux développé leurs forces nationales) ne sont pas encore des nations parfaites ni également perfectionnées sur tous les points. Elles ont fort à faire avant d'être parvenues à un équilibre d'heureuse centralisation et d'heureuse décentralisation comparable à celui où sont déjà parvenues de petites nations qu'on pourrait prendre comme modèles, telles que la Suisse ou la Norvège.

Enfin c'est tout dernièrement, en Angleterre surtout, que s'est fait jour l'idée de la nationalisation, c'est-à-dire d'une forme d'administration, par la nation, des choses économiques qui appartiennent à la nation. C'est là la forme la plus récente du socialisme, et celle qui a vraisemblablement le plus d'avenir. Car elle n'est pas déduite d'un idéal ou d'une critique dialectique de la société bourgeoise, mais d'une observation des faits et de l'idée que la meilleure administration des choses est celle des intéressés. Or cette nationalisation suppose l'abandon de la notion d'État souverain, qui, irresponsable, serait évidemment mauvais administrateur de biens économiques. Elle suppose, bien au contraire, la notion que la nation est un groupe naturel d'usagers, d'intéressés, une vaste coopérative de consommateurs, confiant ses intérêts à des administrateurs responsables, et non à des corps politiques recrutés, en général, sur des questions d'opinion, et en somme incompetents.

1 Toute la vie économique des nations tend donc avec peine à s'ébaucher. Mais c'est que tous les processus de la vie nationale sont loin d'avoir partout atteint leurs derniers développements, même dans des nations très vieilles et très grandes. Le sens du social et du national commence seulement à s'éveiller.

Le principe des nationalités, ou, pour mieux dire, la vie des nations ont donc encore une longue carrière à parcourir, en matière de droit international, de droit public et privé. Les nations ont devant elles un lointain et grand idéal, économique, esthétique et surtout moral. Avant *l'internationale*, il faut faire passer dans les faits la Cité idéale, et d'ici là les nations ne cesseront pas d'être sources et fins du droit, origines des lois, et buts des sacrifices les plus nombreux et les plus héroïques.

## 2.

# L'internationalisme

[Retour à la table des matières](#)

Cependant il est un certain nombre d'idées, de courants sentimentaux, répandus dans des masses considérables et qui semblent en contradiction avec cette vie nationale. On appelle communément ces idées du nom d'internationalisme.

Mais le langage courant est vicieux. Il confond en effet deux sortes d'attitudes morales bien distinctes.

Nous proposons de réserver le nom de *cosmopolitisme* a la première. C'est un courant d'idées et de faits mêmes qui tendent réellement à la destruction des nations, à la création d'une morale où elles ne seraient plus les autorités souveraines, créatrices de la loi, ni les buts suprêmes dignes des sacrifices consacrés dorénavant à une meilleure cause, celle de l'humanité. Il ne faut pas sous-estimer ce mouvement.

Mais si nous tenons à être juste il ne faut cependant pas lui donner une bien grande importance. La vogue qu'il a est celle d'une secte, renforcée par l'existence d'un État communiste en Russie. Elle cessera avec ces causes. D'autre part les classes ouvrières elles-mêmes sont de plus en plus attachées à leurs nations. Elles sont de plus en plus conscientes des intérêts économiques nationaux, en matière de travail et d'industrie ; souvent elles sont protectionnistes, ainsi en Australie, en Nouvelle-Zélande,

Ces idées n'ont ni plus ni moins de chances de devenir des idées-forces que toutes les utopies. Car elles ne sont que cela. Elles ne correspondent à aucune réalité du temps présent ; elles ne sont le fait d'aucun groupe naturel d'hommes ; elles ne sont l'expression d'aucun intérêt défini. Elles ne sont que le dernier aboutissant de l'individualisme pur, religieux et chrétien, ou métaphysique. Cette politique de « l'homme citoyen du monde » n'est que la conséquence d'une théorie éthérée de l'homme monade partout identique, agent d'une morale transcendante aux réalités de la vie sociale ; d'une morale ne



concevant d'autre patrie que l'humanité, d'autres lois que les naturelles <sup>1</sup>. Toutes idées qui sont peut-être vraies à la limite, mais qui ne sont pas des motifs d'action, ni pour l'immense majorité des hommes, ni pour aucune des sociétés existantes.

Le deuxième courant d'idées a une toute autre force, une toute autre rationalité, une toute autre réalité. Il commence d'ailleurs à se clarifier des éléments adventices qui lui venaient du voisinage du cosmopolitisme et des utopies où il était né. Nous proposons de lui garder le nom *d'internationalisme*.

L'Internationalisme digne de ce nom est le contraire du cosmopolitisme. Il ne nie pas la nation. Il la situe. Inter-nation, c'est le contraire d'a-nation. C'est aussi, par conséquent le contraire du nationalisme, qui isole la nation. *L'internationalisme* est, si l'on veut bien accorder cette définition, *l'ensemble des idées, sentiments et règles et groupements collectifs qui ont pour but de concevoir et diriger les rapports entre les nations et entre les sociétés en général*. Ici nous sommes non plus dans le domaine de l'utopie mais dans celui des faits, tout au moins dans celui des anticipations du futur immédiat. En réalité, il existe tout un mouvement de forces sociales qui tendent à régler pratiquement et moralement la vie de relation des sociétés.

Ces forces procèdent à la façon dont autrefois ont été progressivement réglés, à l'intérieur des sociétés à base de clans, les rapports entre ces clans ; dont, par exemple, la tribu supprima les guerres privées ; ou à la façon dont, au début des grandes formations d'États, les pouvoirs centraux eurent pour principale tâche de limiter sévèrement la souveraineté des tribus, villes, provinces, etc. Il est certain que de nos jours toute la morale et la pratique tendent à ne plus considérer des États comme les êtres absolument souverains, ayant, comme le « prince » de Machiavel, le droit naturel de faire à tous quoi que ce soit, y compris l'injuste et l'horrible, pourvu que ce soit pour son propre bien. Il existe maintenant une morale internationale.

Cette morale certes n'arrive que péniblement à son expression, plus péniblement encore à des sanctions, sauf diffuses, bien plus péniblement encore aux institutions qui seules permettront à *l'internation* de devenir une réalité. Mais nous ne voyons aucune raison à désespérer. Il y a au contraire des faits considérables et nouveaux qui dominent actuellement toute la vie de relation des sociétés et qui ne pourront pas manquer de s'inscrire dans la pratique et dans le droit.

---

<sup>1</sup> Socrate, d'après Plutarque, *de Exilio*, V.

La guerre et la paix qui l'a suivie ont, en effet, eu deux conséquences qui ne sont contradictoires qu'en apparence. D'une part elles ont consacré le principe de l'indépendance nationale, et d'autre part elles ont manifesté un fait qui, désormais, domine toute la vie de relation des sociétés : celui de leur interdépendance croissante. Les ruines de la guerre et la nature de la paix ont même extraordinairement accru cette interdépendance. Ce qui est plus important encore, politiquement et moralement, c'est que cette interdépendance est connue, sentie, voulue par les peuples eux-mêmes. Ceux-ci désirent très nettement qu'elle soit solennellement marquée dans les lois, dans un véritable droit international, public et privé, codifié, sanctionné. Ici les peuples sont en avance sur leurs dirigeants, dont certains, vieillards sceptiques, font trop peu crédit à leurs propres mandants. Mais il n'est pas possible qu'un aussi fort mouvement de l'opinion publique ne soit fondé dans la réalité et n'arrive à s'imposer en droit. Aussi bien, là où cette option était forte et éclairée et correspondait à des intérêts conscients et groupés, la Société des nations commence à être une réalité : nous faisons allusion à la partie du « Covenant » concernant la législation internationale du travail et nous faisons remarquer que les deux points dont, malgré tout, les sénateurs américains n'ont pas su se désintéresser, sont : le Bureau international du travail et la Cour permanente d'arbitrage et de justice.

Nous pourrions à la rigueur nous contenter de cette preuve. Mais nous préférons donner une énumération des principaux faits d'interdépendance des sociétés modernes et montrer comment elles les conçoivent.

**1°.** La guerre laisse les sociétés dans un état *d'interdépendance économique absolue*. Le marché mondial, surtout celui de l'or, n'a jamais tant dominé les marchés locaux. La division du travail entre sociétés détentrices de matières premières et sociétés manufacturières n'a jamais été poussée plus loin. Le ravitaillement des pays épuisés, la reconstruction des pays dévastés, sont pris en mains par des organisations internationales. Les publics, les gouvernements parlent, chose qui eût été inouïe il y a six ans, de monnaies, de crédits internationaux. On règle les échanges de marchandise par contrats passés entre les nations. On admet le droit des nations pauvres à être soutenues par les nations riches.

**2°.** *Interdépendance morale considérablement accrue*. Les mouvements de l'opinion humaine prennent une généralité qu'ils n'ont jamais eue. L'Europe, puis le monde entier, se soulevèrent d'abord contre les guerres dynasti-

ques, puis contre certaines façons de conduire la guerre, au mépris du droit des gens. L'opinion publique, même celle des puissances centrales répudie la diplomatie machiavélique, celle des traités secrets, de l'irrespect des traités. C'est tout cela qu'expriment les fameux quatorze points au président Wilson, auxquels aucun État n'a encore eu le courage de refuser d'adhérer. Tant le philosophe qui les formula a sûrement exprimé la volonté des peuples.

**3°. *Volonté des peuples de ne plus faire la guerre.*** Il a fallu démobiliser très rapidement.

**4°. *Volonté des peuples d'avoir la paix, la vraie.*** La « Paix armée », le principe Crétois de la paix qui est une guerre non proclamée <sup>1</sup> ont fait leur temps. Les peuples veulent qu'on désarme. A tort ou à raison. Mais il est évident qu'ils renoncent aux plus grands de leurs intérêts plutôt que de rester sous les armes, comme on voit, en ce moment, en Orient proche, la France et le Royaume Uni renoncer à bien des ambitions.

**5°. *Limitation des souverainetés nationales.*** - Ceci est, à mon sens, le fait moral et politique le plus notoire de la Paix, si boiteuse qu'elle soit. Le Pacte de la Société des nations, même s'il reste inappliqué, a consacré un principe juridique nouveau : c'est le caractère permanent, absolu et inconditionnel du principe d'arbitrage qu'il proclame. Il ne contient plus ces réserves sur l'honneur et les intérêts vitaux des États que contenaient les traités passés suivant les principes d'avant-guerre. Chose aussi neuve et aussi importante, il est prévu que la Société des nations sera elle-même un organe d'enregistrement et d'application des traités. En fait elle fonctionne, déjà, en cette qualité. C'est elle qui a organisé et ratifié les plébiscites. Elle s'est substituée déjà à bien des institutions qu'on croyait indispensables, elle a déjà établi bien des précédents, ces sources du droit. Enfin, chose mal connue, elle a déjà commencé à chercher à sanctionner ce droit écrit et non écrit dont elle est l'instrument. Ces sanctions ne sont pas encore celles de la force. Elle a agi, nombre de fois par une sorte de contrainte morale comme celle qu'elle exerce dans les régions à plébiscite, où, c'est elle qui a, en somme, empêché les recours à la violence. Elle empêche en ce moment la violation des droits des minorités. Rappelons encore les sanctions prévues en matière de droit ouvrier. Et espérons que la Commission de Fondation de la Cour de justice, qui fonctionne à La Haye, va

---

<sup>1</sup> Platon, Lois, 626a.

trouver les règles les procédures et les forces qui assureront le caractère exécutoire des décrets souverains de cette Cour.

Tel est l'état du mouvement d'internationalisme dans notre monde moderne : il ne tend pas vers une supra nation qui absorberait les autres nations. Il est à peu de chose près, légèrement supérieur à celui de la Grèce quand, pour établir la paix entre les cités, elle fondait les Amphictyonies : il est presque identique à celui où Socrate eût voulu voir les Grecs, lorsque, pendant les horreurs de la guerre du Péloponnèse, il souhaitait qu'ils se considérassent <sup>1</sup> tous comme des Hellènes et que leurs guerres ne fussent traitées que comme des soulèvements, des révoltes châtiées ou apaisées par les autres. L'humanité veut être peuplée de nations « douces, sages, et philanthropes » ; elle veut que la guerre ne soit plus qu'une leçon de « prudents amis qui ne veulent ni l'esclavage ni la ruine » du pêcheur.

## 3.

# Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Ces tendances des peuples doivent trouver chez les philosophes le plus entier concours. Rien n'y est contraire aux principes de l'indépendance nationale, ni au développement des caractères nationaux. Ceci se prouve par fait et par raison. La solidarité organique, consciente, entre les nations, la division du travail entre elles, suivant les sols, les climats et les populations, aboutiront à créer autour d'elles une atmosphère de paix, où elles pourront donner le plein de leur vie. Elles auront ainsi sur les individualités collectives l'effet qu'elles ont eu sur les personnalités à l'intérieur des nations : elles feront leur liberté, leur dignité, leur singularité, leur grandeur.

Ensuite pourquoi les philosophes désespéreraient-ils ? Il y a déjà une étape de franchise. S'il n'existe pas encore de droit humain, il existe déjà une morale humaine, dont les plus cyniques doivent tenir compte. Il existe déjà des choses, des groupes, des intérêts humains ; et derrière ceci, il peut y avoir toute la masse de l'humanité, capable de sanctions autrement dures que la simple désapprobation. On l'a bien vu.

---

<sup>1</sup> Rep., 470b.

Enfin pourquoi les philosophes ne prendraient-ils pas une position d'avant-garde dans cette marche ? Ils l'ont bien prise quand il s'est agi de fonder la doctrine des démocraties, et celle des nationalités. Anglais et Français furent en avance sur leur temps, et il ne faut pas oublier ni Kant, ni Fichte. Pourquoi choisiraient-ils de rester à l'arrière-garde, au service des intérêts acquis ?

Leur voix n'eut jamais plus de chance d'être écoutée, si elle est sincère et trouve les formules sages et nécessaires. Tout comme au temps de la guerre du Péloponnèse Ou à celui des formations des premières dynasties chinoises, à celui de Confucius et à celui de Socrate, les peuples se tournent vers ceux qu'ils appellent leurs « sages » et que les réactionnaires appellent des « sophistes ».

Fin de l'article.